

1 salarié sur 4 sera aidant d'ici 2030 – êtes-vous prêts ?

Objectif ▶ QVCT



Le bien-être
au cœur
de votre
entreprise !



Obligations

La **Q**ualité de **V**ie et **C**ondition de **T**ravail est un droit fondamental pour chaque salarié. Un environnement de travail sain favorise la productivité et le bien-être.



Devoirs

Les entreprises/collectivités doivent **mettre en place des mesures** pour **prévenir le stress** et le **burnout**.



Constat

En 2025 :

5 millions de salariés sont aidants, soit environ 20 % de la population active ! Etre **aidant** impacte l'**équilibre travail-vie personnelle**. Prendre en compte la **situation des aidants** est crucial pour leur **engagement et leur performance**.



AGISSEZ !

.Des politiques adaptées peuvent **soutenir les salariés aidants dans leur double rôle**. La **reconnaissance des aidants** au travail **contribue à une culture d'entreprise/collectivité inclusive**.



Répit - Terre - Happy!
pour des petits bonheurs en continu



nos solutions

Intervenante, Rachel PEROT
animatrice Ateliers "Comprendre pour agir"
de l'Association Française des Aidants

Le bien-être
au cœur
de votre
entreprise !

Je suis aidant

- Ai-je encore le droit d'être heureux ?
- Comment prendre soin de moi ?

VENEZ ET REPARTEZ
AVEC DES SOLUTIONS
POUR VOTRE QUOTIDIEN



1

Conférence

Nous venons dans vos locaux animer une conférence qui permet :

- le **repérage** de vos **salariés-aidants**
- une **sensibilisation de votre entreprise/collectivité** à la problématique des **aidants**
- une présentation des **ateliers "comprendre pour agir"** et **proposition d'inscription**

2

Ateliers "comprendre pour agir"

Entièrement pris en charge par la CNSA, il nécessite uniquement :

- un minimum de 6 participants (max. 10)
- un engagement à suivre les 18h d'ateliers (6 x 3h toutes les deux semaines sur le temps de travail du salarié-aidant)
- la mise à disposition d'une salle dans vos locaux



3

Ateliers "bien-être"

Q.V.T.C. , **prévention R.P.S.** et **T.M.S.** grâce à nos **techniques de relaxation** et **d'accompagnement** (sophrologie, massage Amma assis, réflexologie, naturopathie, art-thérapie..)

4

AGISSEZ !

Contactez-nous pour organiser **ces instants de mieux-être uniques !**



contact@repit-terre-happy.org

Rachel au 06 69 97 01 12



Proposé par l'association loi 1901 - Répit Terre Happy - RNA : W763020333

Siret : 92384521800018

MECENAT : Possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant de ces versements, pris dans la limite de 5 % du C.A. H.T. de l'entreprise.

Au-delà de 5 % ou en cas d'exercice déficitaire, l'excédent est reportable.